



Guide technique

Dimanche 23 Septembre 2018

VERGONNES



**CLM 9 Heures
COURSE EN LIGNES 14H55**

CADETS

Article 1-Règlement :

L'épreuve A travers Ombree d'Anjou est organisée par le COTOA (Comité d'Organisation à Travers Ombree d'Anjou) et le Vélo Club Lionnais, le dimanche 23 septembre 2018 sous la réglementation de la Fédération Française de cyclisme.

Article 2-Catégorie :

L'épreuve est de classe 2-31 en deux demi-étapes, c'est à dire ouverte aux coureurs de la série « cadets » engagés individuellement ou par équipe par internet au Comité des Pays de la Loire de Cyclisme.

Article 3-Distance :

1ère demi-étapes: 7,07 kms Contre la montre individuel (le matin)

2ème demi-étapes: 59,8 kms + 1 tour de 8 kms soit 67,8 kms épreuve en ligne (l'après midi).

La distance total de l'épreuve est de 74,87 kms

Article 4- collège des commissaires :

Le président du jury des commissaires et les deux commissaires titulaires prononcent les sanctions après consultations des autres membres du collège des commissaires

Article 5-Permanence :

Au départ de l'épreuve, la permanence se tiendra rue de la Verzée (site de départ) à Vergennes.

La permanence sera ouverte le dimanche 23 septembre 2018 à partir de 8h00.

La remise de dossards se fera à la salle communale rue de la Verzée.

La réunion technique de la direction de course, avec les commissaires et les directeurs sportifs, se tiendra salle communale à 13.h..30.

Article 6-Contre la montre individuel :

une zone de départ est mise en place pour le stationnement des directeurs sportifs.

Les coureurs devront se présenter aux opérations de contrôle des vélos et développement ainsi que pour la signature, 10 minutes avant l'heure de leur départ.

Le braquet est de 7m62 maxi.

L'ordre de départ des concurrents se fera effectué par l'organisateur le vendredi soir qui précède l'épreuve. Le 1er départ sera donné à 9h00 (selon le nombre d'engagés). Les horaires seront diffusés sur les sites du VC Lionnais, Vélo Ouest et Vélo presse Collection.

Départ toutes les 2 minutes.

CHAQUE CONCURRENTS DEVRA SE PRESENTER AVEC UN VELO TRADITIONNEL, ROUES A RAYONS, SANS AJOUT DE PROLONGATEURS, SOUS PEINE DE SE VOIR INTERDIRE LE DEPART.

Les roues lenticulaires et les casques profilés seront aussi interdits.

Chaque concurrent pourra être suivi par un véhicule.

L'utilisation des oreillettes ou de haut-parleur seront autorisés

Article 7-Course en ligne :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs sportifs.

Les coureurs devront se présenter au contrôle de développement (7m62 maxi) dans l'ordre du classement du contre la montre entre : 14.h.30. et 14h 50 .

Après l'appel des coureurs et le départ fictif, le départ réel se fera lancé, à l'endroit mentionné sur le programme officiel. Cet endroit sera matérialisé par un panneau « km0 »

L'ordre des véhicules en course est celui défini par le règlement FFC.

Article 8-Dépannage :

Deux véhicules neutres avec mécanicien à bord, assureront le dépannage neutre. Elles seront équipées en roues (départ 14 dents).

Les véhicules des équipes alignant 5 coureurs et plus pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs .

L'ordre des voitures pour l'épreuve en ligne sera établi selon l'ordre du classement du contre la montre.

Article 9-Véhicules suiveurs :

Tous les Monospaces sont interdits à l'échelon course. Ils devront se tenir à la dernière places des véhicules techniques.

Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des commissaires derrière le président du jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course . Au franchissement de la ligne d'arrivée, le commissaire à

bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonné.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

Article 10-Parcours :

Le parcours sera fléché avec des flèches blanche et rouge.

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des commissaires en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométreur peut décider :

_ De modifier le parcours

_ De déterminer une neutralisation temporaire de la course

_ D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.

_ De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

Article 11-Obstacle sur le parcours :

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par 6 motos sécurisées à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.

Article 12-Ravitaillement :

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le « km..... »

A la discrétion du président du jury. Interdiction dans le dernier tour.

Article 13- Arrivée :

Une Flamme rouge indiquera le dernier kilomètre.

Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée.

Article 14-Pénalités :

Le barème réglementaire des pénalités appliqué sera celui de la FFC

Article 15-Les classements :

L'épreuve comprend 5 classements distincts.

- Le classement général individuel au temps .
- Le classement étape en ligne.
- Le classement du CLM
- Le classement Grimpeur.
- Le classement Point chaud .

Article 16-le classement général individuel au temps :

Le classement général individuel au temps s'obtient par addition des temps du contre la montre du matin et de l'épreuve en ligne de l'après midi.

En cas d'égalité de points au classement général, ce sont les 100èmes du contre la montre individuel et en dernier lieu la somme des places qui départagera les ex æquo.

Article 17-Le classement grimpeur :

Le classement meilleur grimpeur individuel s'obtient par addition des points acquis lors des 3 classements mis sur le parcours :

1 _km 19,3 : cote à l'entrée de la Prévrière

2 _km 43,95 : cote rue du val fleuri (Bel Air de Combrée)

3 _km 58 : au 1er passage route d'Armaillé Chazé_Henry

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

- 5 points au premier
- 3 points au deuxième
- 2 points au troisième
- 1 point au quatrième

En cas d'égalités de points au classement final, c'est le nombre de 1ères places, puis de 2èmes places, et en dernier lieu la meilleure place au classement général individuel de l'épreuve qui départagera les ex æquo.

Article 18-Point chaud :

Le classement point chaud individuel, s'obtient par addition des points acquis lors des 3 classements situés sur le parcours :

- 1 km 15,5 : au niveau de la route du stade de tressé(Pouancé)
- 2 km 25 : sortie de St Michel et Chanveaux
- 3 km 35,5 : rue de la Verzée au Tremblay

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

- le vainqueur
- le second
- le troisième

En cas d'égalité de points au classement final,c'est le nombre de 1ères places ,puis de 2ème place,.....et en dernier lieu la meilleure place au classement général individuel de l'épreuve qui départagera les ex æquo

Article 19-Le classement par équipes :

Le classement par équipe s'obtient par addition des temps des 3 premiers coureurs du classement général de chaque club. En cas d'égalité de temps au classement général ,c'est la somme des places des 3 premiers coureurs de chaque club qui départagera les ex æquo.

Article 20- Protocole :

La cérémonie protocolaire se déroulera sur le podium prévu à cet effet.

Seront convié à l'arrivée du contre la montre pour la remise du maillot de leader,et dans la mesure du possible le plus rapidement :

- le vainqueur
- le second
- le troisième

Les vainqueurs de l'épreuve en ligne seront conviés au podium prévu à cet effet,après l'arrivée de l'épreuve en ligne,pour la remise des trophées et dans la mesure do possible le plus rapidement :

- 3 premiers de l'épreuve en ligne
- 3 premiers du classement général
- 1er de Points chaud
- 1 ère féminine
- 1er cadet 1
- 1ère équipe avec le directeur sportif

Article 21 – Contrôle anti_dopage :

le contrôle anti_dopage se fera conformément à la législation en vigueur,et se déroulera si besoin dans la salle de remise de dossards.

Article 22_Accord général :

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.

Article23- Liaisons radio :

Fréquences de radio course 157.550

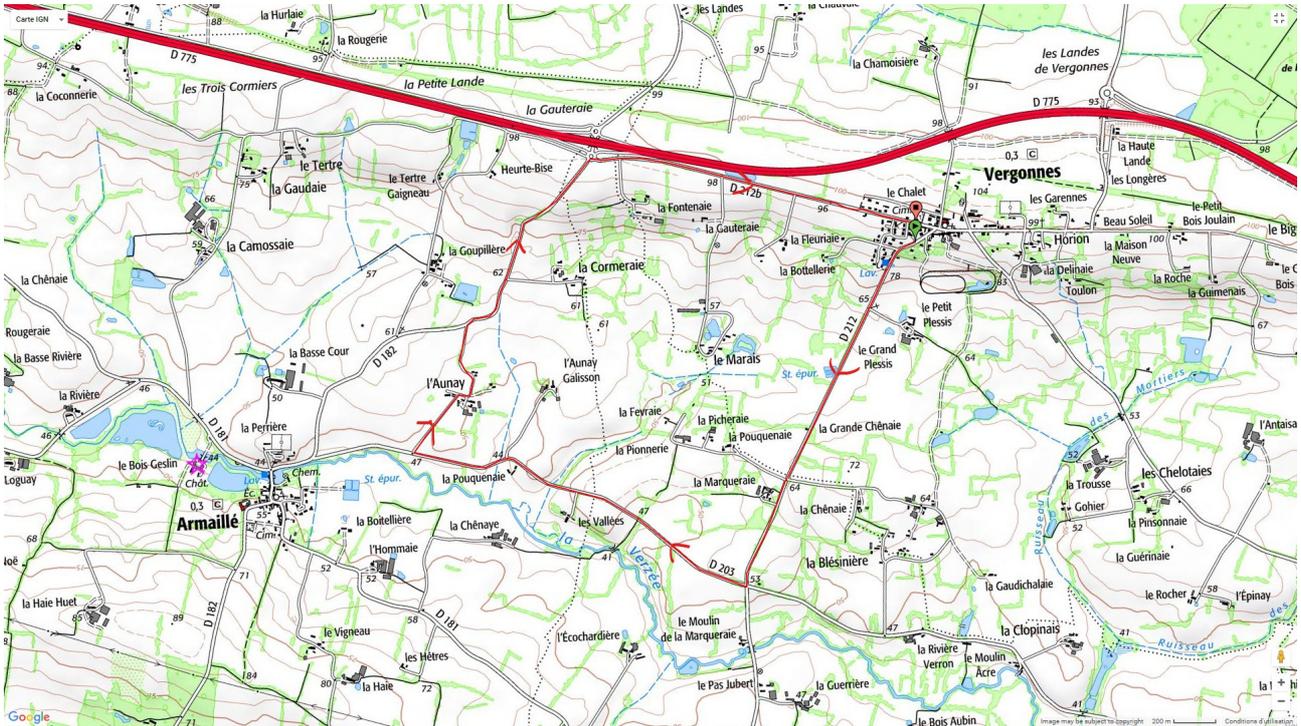
Article 23-Restauration du midi :

Réservation Mr Lemaitre Florent tel.06 82 65 49 81 ou 02 41 26 05 87

Mr Cotenceau Jean tel 06 30 94 81 83

.date limite :19 septembre . tarif : 12,50 €

CIRCUIT CLM:7,07 KMS

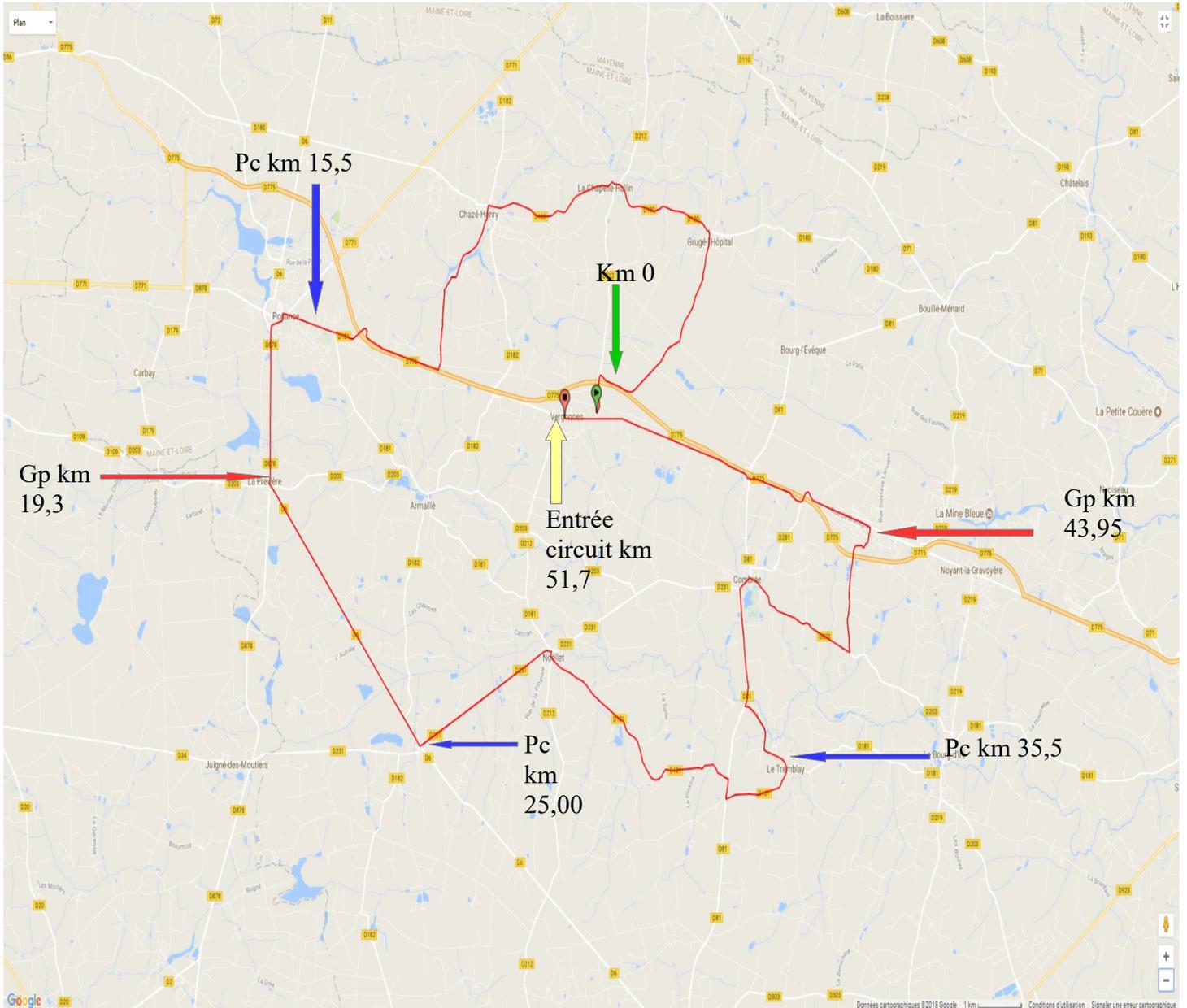


Déviation motos+véhicules suiveurs



Salle communale
Zone de départ du
CLM

course en ligne 59,8 kms



circuit final 8 kms



kilométrage		itinéraire	Horaire à 37kms/h
fait	a faire	lieu	horaire
0	1,5	Vergonnes	14h55
0,89		rue d'anjou	
1,5		A gauche D212 direction Grugé- l'hopital	
		Au rond point 1ere à droite direction Grugé- l'hopital	
0	67,8	DEPART REEL au niveau du panneau de gauche	15h00
3,5	64,3	Entrée dans Grugé -l'hopital rue de la mairie	15h06
3,9		Gauche direction La Chapelle hullin	DANGER VIRAGE
4,2		Sortie de Grugé -l'hopital	
6,2	61,6	Entrée la Chapelle hullin tout droit D180	15h10
6,7		Sortie la Chapelle hullin direction Chazé henry	
9,6	58,2	Entrée Chazé henry	15h15
		Gauche rue des fours a chaux	DANGER VIRAGES DESCENTE
		Tout droit rue des étangs	
10,3		Sortie de Chazé henry	
12,7		Carrefour de la 4 voie(voie parallèle)	
14,9		Route de segré	DANGER ILOTS CENTRAUX
15,2	52,6	Entrée dans Pouancé	15h24
15,5		Point chaud au niveau de la route du stade de tressé	
15,9		Avenue du Général Leclerc	DANGER DOS D'ANES *2
16,6		A droite rue Yves jaillot,Agauche Avenue du Général de Gaule	
		A Droite rue Saget,A droite bd du vieux château	
		Rond point tout droit Bd d'Ancenis	DANGER
17,1		Rond point tout droit	DANGER
17,4		Sortie de pouancé D878	DANGER ILOTS CENTRAUX
19,3	48,5	Entrée La Prévière GRIMPEUR	15h30
		A gauche route de st Michel	DANGER haricot avec panneau
19,7		Sortie de la Prévière D6	
24,5	43,3	Entré St Michel et chanveaux	Danger écluse
		Rue de la libération	
24,8		Rond point à gauche	Danger
		rue du stade	
25,00		Sortie St Michel et Chanveaux point chaud	
27,5	40,3	Entrée Noellet	15h44
		rue de Bretagne	DANGERS ECLUSE HARICOT + ROND POINT
28,3		A droite rue de la mairie	
28,5		Sortie Noellet D181	
33,5		Carrefour route de combrée à DROITE D81	
33,8		Carrefour route de chalain la potherie ,le tremblay à GAUCHE	
		Le chene creux	
35,1	32,7	Entrée Le Tremblay	15h56
		Rue du coulais	
		Rond point à GAUCHE rue de la verzée	
35,5		Point chaud	
35,6		Sortie le tremblay	
37,00		Carrefour route de combrée à DROITE D81	

38,6	29,2	Entrée Combrée Rond point à DROITE Rue de l'hotel de ville	DANGER ECLUSE +HARICOT DANGER DOS D'ANE	16h02
39,00		A DROITE roue de bourg d'iré		
39,4		Sortie combrée	DANGER HARICOT	
41,7	24,3	Carrefour route de bourg d'iré -bel-air à Gauche		16h10
43,5		Entrée bel-air rue du vert coteau		16h10
43,8		Carrefour à Gauche Rue du val fleuri		
43,95		GRIMPEUR au niveau de la mel		
44,00		Carrefour à GAUCHE rue de bretagne	DANGERS PLUSIEURS HARICOTS	
45,00		Sortie bel-air		
45,7		Haricot +rond point tout droit		
45,9		Rond point à DROITE Voie parallèle	DANGER VIRAGE SERRE	
47,2	16,8	Rond point route de combrée tout droit		16h22
51,00		Entrée vergonnes Rue d'anjou	DANGER ILOTS CENTRAUX	16h22
51,7		A GAUCHE entrée sur circuit rue de la verzé tout droit D212		
53,7		Carrefour route d'armaillé-noellet à DROITE D203		
56,00		Carrefour route d'armaillé -chazé henry à DROITE à l'équerre D182	DANGER	
58,00		GRIMPEUR 1er passage		
58,1		Rond point à DROITE D212b		
58,1	8,00	Entrée vergonnes rue de bretagne	DANGER HARICOT	
59,8		LIGNE D'ARRIVEE 1er passage		16h30
67,8	0	1 tour de circuit arrivée		16h40



